

1961-1962. On peut donc dire que les stocks mondiaux ont subi une baisse et que la récolte de sucre de canne n'a pas été en proportion de la demande ou de la consommation mondiales. Nous pouvons ajouter que Cuba a, pour ainsi dire, disparu du marché mondial du sucre, comme tous le savent.

Malgré cette baisse de la production, le marché du sucre a réagi, au début de l'automne, à la suite des prévisions optimistes au sujet de la récolte de cette année. En consultant le numéro du 10 août 1963 du *Financial Post*, je constate que, à la suite des prévisions plutôt favorables au sujet de la récolte, le prix du sucre exigé par nos raffineries, c'est-à-dire le prix du sucre raffiné au Canada, n'a pas été insensible à cet indice d'une baisse des cours. Je cite un extrait de ce numéro du *Financial Post*:

Au début de la présente semaine, les raffineries exigeaient un prix de \$13.45 les 100 livres dans la région de Toronto, soit 67.25 c. le sac de cinq livres (des frais supplémentaires sont imposés pour la livraison). A la fin de mai 1963, le prix à la raffinerie était de 91.75 c. le sac de cinq livres. Le prix a donc enregistré une baisse de 27 p. 100 en un peu plus de deux mois.

Dès que les cours ont varié sur le marché du sucre brut, les marchés de nos raffineries ont réagi de façon sensible, et personne ne saurait qualifier cela de conspiration pour fixer les prix.

Permettez-moi d'esquisser rapidement les éléments qui déterminent les prix du sucre au Canada. D'abord, le prix du sucre canadien dépend du tarif sur le sucre. Il s'agit d'un tarif antique et immuable qui remonte à bien des années, et à ce sujet, je voudrais rappeler un passage du rapport de 1957 de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, relatif à l'industrie du sucre au Canada. Ce passage précise que le tarif préférentiel du Commonwealth s'établit à 28.7c. les 100 livres, en sorte que, pour obtenir le prix canadien du sucre brut, il faut ajouter ce tarif préférentiel du Commonwealth de 28.7c. au cours du sucre brut sur les marchés mondiaux.

En outre, il faut ajouter la proportion du tarif du Commonwealth calculée selon le tarif de la nation la plus favorisée approprié au producteur du Commonwealth, et cela s'élève à environ 85c. qui doivent à leur tour être ajoutés au prix des cent livres de sucre brut. Dès lors, le premier élément de l'établissement du prix du sucre au Canada reste le tarif sur le sucre.

Après le déchargement du sucre brut, le prix du sucre raffiné fluctue en fonction des éléments suivants. En premier lieu, il y a le prix du sucre brut déterminé par le tarif dont je viens de parler et ensuite, la majoration pour le raffinage, qui, selon la page 55 du rapport de 1957, s'établit à \$1.20 les 100

livres, le prix du transport, qui est de 80c., la livraison, \$1.89, l'assurance, 2c. et d'autres frais qui s'élèvent à 20c.

Permettez-moi maintenant d'aborder la question des stocks. Quelqu'un a déclaré à la Chambre, plus tôt ce soir ou cet après-midi, que les stocks sont excessivement élevés et que les raffineurs de sucre au Canada spéculent sur leurs stocks et réalisent d'énormes bénéfices. Je ne sais pas quels sont les stocks de sucre actuellement au Canada. Ils sont peut-être excessivement élevés, mais comme la production du sucre brut a diminué dans le monde et qu'elle était inférieure au niveau de consommation en 1962-1963 et en 1961-1962, nous ne sommes pas portés à penser qu'ils soient excessivement élevés. Toutefois, supposons qu'ils le soient; mais ils ne peuvent être convertis en dollars à des fins de spéculation jusqu'à ce que le sucre ait été vendu au consommateur.

Combien se vend-il de sucre? Chacun d'entre nous en consomme environ 96 livres par année. Ce chiffre ne varie pas beaucoup, de sorte qu'au Canada, nous consommons approximativement un million de tonnes de sucre par an. Si nous voulons l'exprimer en unité facile à comprendre, cela revient à 13½ tonnes pour les députés, ce qui semble une grande quantité de sucre pour les membres de cette assemblée, et on se demande si l'on a toujours pu en constater le résultat. On n'a donc probablement pas spéculé beaucoup sur les stocks, parce que ceux-ci ne se transforment en sucre et ne se vendent qu'à un rythme relativement constant de 96 livres par personne et par année.

Pour résumer, je tiens à dire que si l'industrie du sucre au Canada a tendance à devenir un monopole et presque un service d'utilité publique, parce qu'elle doit nécessairement se composer de grandes entreprises, le gouvernement fédéral y fait constamment des enquêtes afin de voir si elle ne fixe pas les prix de façon à devenir onéreuse pour le public. Un gouvernement après l'autre s'est occupé longuement des fabriques de sucre, et il en est résulté que ces entreprises se sont montrées relativement prudentes dans leurs spéculations et la fixation des prix.

Je termine en disant que s'il y a de bonnes raisons d'examiner soigneusement toutes les fluctuations de prix comme celles qu'on a pu constater les derniers mois, je pense que celles-ci résultent surtout de la situation mondiale, sur laquelle l'industrie canadienne ne peut exercer aucun contrôle, que cette industrie n'est pas nécessairement coupable, et ne s'est livrée à aucune conspiration en ce qui concerne le prix actuel.